

# **Boucle 21: Jura Monts-Rivières**

Champagnole Nozeroy Jura - Champagnole







Cyclistes dans les gorges de la Saine (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)

Forêts, gorges, cascades, torrents, tourbières et toute la haute vallée de l'Ain... Cette escapade plonge dans l'univers des hauts-plateaux jurassiens entre 800 et 1 000m d'altitude.

Suivre le balisage vélo 21 orange

#### **Infos pratiques**

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée: 3 h

Longueur: 69.2 km

Dénivelé positif: 1374 m

Difficulté : Difficile

Type: Boucle

Thèmes: Lacs, rivières et

cascades, Naturel

# **Itinéraire**

**Départ** : Champagnole **Arrivée** : Champagnole **Balisage** : ■ Boucle Cyclo **Communes** : 1. Champagnole

- 2. Syam
- 3. Les Planches-en-Montagne
- 4. Foncine-le-Bas
  5. Foncine-le-Haut
- 6. Cerniébaud
- 7. Fraroz
- 8. Billecul
- 9. Rix
- 10. Nozeroy
- 11. La Favière
- 12. Gillois
- 13. Conte
- 14. Sirod
- 15. Bourg-de-Sirod
- 16. Sapois

#### **Profil altimétrique**



Altitude min 531 m Altitude max 1149 m

Depuis Champagnole appelée la "Perle du Jura", la première étape mène à Syam où les forges du XIX° siècle ont été transformées en écomusée, le site conserve également une superbe villa palladienne. Avant le village des Planches-en-Montagne, l'eau a sculpté les rochers dans un cadre sauvage, ce sont d'abord les gorges et les cascades de La Langouette, puis les gorges de Malvaux.

La montée par Foncine-le-Haut débouche ensuite sur le Val de Mouthe à 1 000m d'altitude, paysage de ruisseaux, de tourbières bordé par la forêt de la Haute Joux. A Cerniébaud, petite station de sports nordiques, le paysage s'ouvre sur les combes toutes en rondeurs. Le temps de passer Billecul et c'est l'arrivée à la cité médiévale de Nozeroy, fondée au XIII° siècle, avec ses remparts et sa tour de l'Horloge. Un petit détour s'impose par l'église et l'ermitage de Mièges.

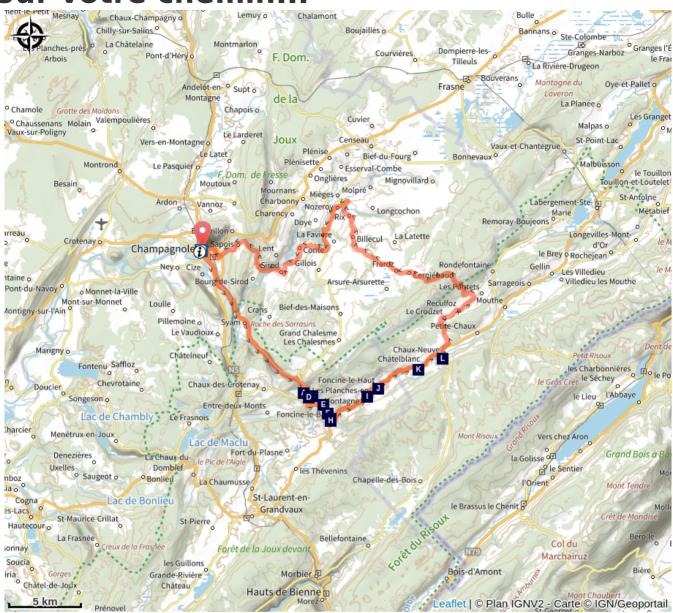
L'itinéraire redescend vers la source de l'Ain qui jaillit de la montagne, la cascade du Moulin du Saut et le Saut des Maillis, trois sites exceptionnels dans un environnement de roches et de forêts. A Bourg-de-Sirod la rivière d'Ain disparait entre les rochers pour ressurgir plusieurs centaines de mètres plus bas. Un spectacle unique avant de rejoindre Champagnole en longeant le Mont Rivel, haut-lieu gallo-romain.

### Label « Vélo et Fromages »

Depuis 2019, cette boucle est labélisée «Vélo et Fromages», Lancé par l'Assemblée des Départements de France, le CNIEL, Tourisme & Territoires et Vélo & Territoires, ce label valorise les producteurs et prestataires fromagers se trouvant le long des itinéraires vélo. Avec ces nombreuses AOC fromage dont le Comté, le Morbier, le Bleu

du Haut-Jura, la Cancoillotte ou le Mont d'Or, le Jura est naturellement un département « Vélo et Fromages » !

# Sur votre chemin...



Les gorges de la Langouette (A)

Seuils et continuité écologique (C) Cascade du bief de la Ruine (E) Le viaduc des Douanets (G) La Saine, une rivière poissonneuse

Belvédère de la Roche Blanche (K)

(1)

Sentier des Gorges de la Langouette (B)

Ancien relais de diligence (D)

La voie du tram (F)

Foncine-le-Bas (H)

La Truite fario (J)

L'ancienne fromagerie de Chaux-Neuve (L)

# **Toutes les infos pratiques**

#### **Comment venir?**

### Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, rejoindre Champagnole par la D471 puis la D5.

# Parking conseillé

Parking à proximité de la salle de l'Oppidum de Champagnole

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

#### **Grand tétras**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura 29 Le Village 39310 Lajoux 03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

# Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

#### Contact:

Parc naturel régional du Haut-Jura 29 Le Village 39310 Lajoux 03 84 34 12 30 www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



#### **APPB Forêt Du Paradis**

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre. Novembre. Décembre

Contact: LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail: franche-comte@lpo.fr

Tel: 03 81 50 43 10 Site: www.bfc.lpo.fr

FR3800137 - FORÊT DU PARADIS

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Forêt Du Paradis sur la commune de FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, LES CHALESMES, LES PLANCHES-EN-MONTAGNE;

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

#### **APPB CORNICHES CALCAIRES - COTE POUTIN**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact: LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail: franche-comte@lpo.fr

Tel: 03 81 50 43 10 Site: www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte Poutin sur la commune de Les Planches en Montagne.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
  - La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
  - Les activités de canyoning et de spéléologie
  - La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

#### **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE DU MIDI**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact: LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail: franche-comte@lpo.fr

Tel: 03 81 50 43 10 Site: www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Roche du Midi sur les communes de Syam et de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
  - La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
  - Les activités de canyoning et de spéléologie
  - La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

#### **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHER DES COMMERES**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact: LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail: franche-comte@lpo.fr

Tel: 03 81 50 43 10 Site: www.bfc.lpo.fr

8/15

#### FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher des Commères sur la commune de Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
  - La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
  - Les activités de canyoning et de spéléologie
  - La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

#### **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHES GRAVIERS**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact: LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail: franche-comte@lpo.fr

Tel: 03 81 50 43 10 Site: www.bfc.lpo.fr

#### FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Roches Graviers sur les communes de Sirod et de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
  - La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
  - Les activités de canyoning et de spéléologie
  - La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

#### **APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHER GAILLARD**

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact: LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail: franche-comte@lpo.fr

Tel: 03 81 50 43 10 Site: www.bfc.lpo.fr

#### FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher Gaillard sur la commune de Bourg-de-Sirod.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
  - La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
  - Les activités de canyoning et de spéléologie
  - La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

# **1** Lieux de renseignement

# Maison du Tourisme Champagnole Nozeroy Jura

3 rue Victor Bérard, 39300 CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr Tel: 03 84 52 43 67

https://www.cnjtourisme.fr/



# Sur votre chemin...



# Les gorges de la Langouette (A)

Source de légendes et d'Histoire, les gorges de la Langouette sont riches de beauté et d'anecdotes à découvrir.

Crédit photo : Jean-Philippe Macchionni



## Sentier des Gorges de la Langouette (B)

Au départ de l'église, la fée Langouette vous accompagne le long de ce sentier jalonné de panneaux d'interprétation pour percer les secrets de ces mystérieuses cascades et gorges de la Langouette, et admirer au plus près la beauté sauvage de ce canyon creusé par la Saine.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



# Seuils et continuité écologique (C)

De nombreux obstacles, seuils ou barrages, ont été construits de longue date dans les cours d'eau pour bénéficier de leur énergie hydraulique. La plupart d'entre eux n'a désormais plus d'usage et perturbe toujours le transport naturel des sédiments de la rivière et le déplacement des poissons. Par l'absence d'entretien, ils font peser des risques importants de déstabilisation des infrastructures voisines. La connaissance du fonctionnement des cours d'eau s'est aussi fortement améliorée, incitant les gestionnaires à tendre vers un fonctionnement plus naturel des cours d'eau en aménageant ou démontant les seuils inutilisés.

Crédit photo : PNRHJ / Bertrand Devillers



# Ancien relais de diligence (D)

Cette imposante bâtisse construite en 1789, au toit brisé dit «à la Mansart», comporte deux étages de granges et deux étages de caves. Les relais devaient pouvoir accueillir un nombre important d'attelages. Pour les rouliers (voituriers - transporteurs) grandvalliers, qui travaillaient à leur compte ou pour celui de Maisons de roulage, les relais étaient d'indispensables haltes. À l'apogée du roulage, au milieu du 19ème siècle, les Maisons de roulage comme la célèbre Maison Bouvet, établirent leurs propres relais dans les villes importantes.

Crédit photo : Julien Vandelle



### Cascade du bief de la Ruine (E)

Jaillissant d'une source à plus de 1000 mètres d'altitude, uniquement après de fortes pluies, la cascade du Bief de la Ruine vous réserve un spectacle harmonieux entre l'œuvre de l'Homme et de la nature. Le viaduc oriente le regard vers la danse de l'eau sur la pierre, qui s'insinue naturellement entre les piles du pont.

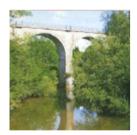
Crédit photo : PNRHJ / Christian Bruneel



### La voie du tram (F)

Au début du XXe siècle, la montagne jurassienne s'est équipée de 400 kilomètres de voies ferrées métriques complétant les grands axes d'intérêt général comme la ligne Andelot-La Cluse. Sur ces voies étroites, «le Tacot» transportait, été comme hiver, les biens et les personnes. La première liaison, Lons - Saint-Claude, est ouverte en 1898, Champagnole à Foncine-le-Bas par les Planches-en-Montagne en 1924 pour fermer en 1950. Les tacots sont bénéficiaires jusqu'en 1927. Puis pannes, déraillements, retards ainsi que l'essor de l'automobile scellent le sort du «petit train» en 1958 par la fermeture de la ligne Morez - les Rousses - La Cure. En cinquante ans, par leurs échanges et leurs ouvrages, les tacots auront marqué les mémoires jurassiennes et contribué à forger un patrimoine à l'image des viaducs des gorges de Malvaux.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



# Le viaduc des Douanets (G)

Les voies métriques devaient faire l'économie d'ouvrages d'art. Mais dans une région accidentée, les viaducs étaient le seul moyen de franchir rivières, gouffres et précipices. La ligne Clairvaux - Foncine a fonctionné de 1907 à 1939; les voies ont été démontées sous l'occupation.

Crédit photo : PNRHJ / Gilles Prost



### Foncine-le-Bas (H)

Dans le secteur de Grandvaux-Malvaux, carrefour de routes importantes entre Saint-Claude, Genève, Lons le Saunier, et Besançon, l'image des rouliers et des voituriers a longtemps symbolisé l'ouverture commerciale du teritoire. A Foncine-le-Bas, cette tradition se manifeste par la présence de la voie du tram, entre Clairvaux-les-Lacs et Foncine, qui a entraîné la construction du viaduc des Douanets et d'une petite gare. Ces infrastructures ont représenté une opportunité pour les entreprises locales dont l'implantation étaient liée à l'utilisation de la force motrice de la Saine qui traverse le village à Foncine-le-Bas.

Crédit photo : F.JEANPARIS



## La Saine, une rivière poissonneuse (I)

La Saine prend sa source à proximité du village de Foncine le Haut, à 892 m d'altitude. Elle se jette dans la rivière d'Ain après un parcours d'environ 19 km. Les rares aménagements de la Saine ont permis de maintenir une intéressante diversité d'habitats aquatiques (constitués de gros blocs, galets, graviers...). Conjugués à une qualité et une incontestable fraicheur de son eau, la Saine est une rivière parfaitement adaptée aux besoins de la truite fario. Elle est ainsi l'une des rivières les plus poissonneuses du département du Jura.

Crédit photo : PNRHJ / Bertrand Devillers



# La Truite fario (J)

La truite fario est un poisson totalement adapté aux rivières jurassiennes, aux eaux fraîches et torrentielles. Elle possède un corps élancé et fusiforme parfaitement adapté à une nage rapide. Elle se nourrit de larves d'insectes aquatiques mais aussi de petits poissons (y compris d'autres truites!) Cette espèce est toutefois très sensible à la qualité de l'eau et à l'artificialisation des cours d'eau, souvent associée à la destruction de frayères, de caches et de zones d'alimentation. Les obstacles au déplacement des truites nuisent également au développement de ses populations.

Crédit photo : PNRHJ / Pierre Durlet



# Belvédère de la Roche Blanche (K)

Surplombant le village de Châtelblanc à 1013 m d'altitude, le belvédère de la Roche Blanche offre une vue profonde sur le Val de Mouthe au nord, et sur la haute vallée de la Saine et les fermes isolées bordant la forêt de la Haute-Joux au sud.

Crédit photo : PNRHJ / Nina Verjus



## L'ancienne fromagerie de Chaux-Neuve (L)

La forme architecturale des fromageries se distingue souvent nettement de celle des maisons. L'emplacement de la fromagerie de Chaux-Neuve, central dans le village, nous indique qu'elle était considérée comme un bâtiment public presque aussi important que l'église, la mairie ou l'école.

Crédit photo : PNRHJ / Véronique K. Simon